MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
-*-*-*-*-*-*-
SECRETARIAT GENERAL
-*-*-*-*-*-*-

REPUBLIQUE DU MALI
Un peuple – Un But – Une Foi
-*-*-*-*-*-*-

PLAN D'ACTION DE LA STRATEGIE NATIONALE SUR LES SOLUTIONS DURABLES POUR LES PERSONNES DEPLACEES INTERNES, RETOURNEES, RAPATRIEES, REFUGIEES ET LES COMMUNAUTES HOTE VULNERABLES.

2025-2029

Novembre 2024

Intitulé	**Plan d'action de la strategie nationale sur les solutions durables pour les personnes déplacées internes, retournées, rapatriées, refugiées et les communautés hôte vulnérables.**
Zones bénéficiaires de l'action / localisation	L'action sera mise en œuvre dans 34 localités prioritaires dans les régions de Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Koulikoro, Kayes, Kidal et le District de Bamako, principalement dans les Communes de Bourem, Abeibara, Tessalit, Ansongo, N'Tillit, Gao, Gargando, Tombouctou, Gossi, Koro, Badiangara, Docoumbo, Diankabou, Douentza, Bankass, Mopti, Mondoro, Doucoumbo, Bondo, Diankabou Socoura, Haïré, Ségou, Nampalary, Niono, Dialakorobougou, Kita, Diéma, Nioro, Bafoulabé, Kéniéba, Nara, Dogofry (Farabougou) et les sites de déplacés du District de Bamako.
Coût	Cent huit milliards quatre cent trente-neuf millions huit-cent quatre-vingt-quatorze mille (**108.801.193.000)** francs CFA.
Responsables de mise en œuvre	Ministère de la Santé et du Développement Social à travers ses Structures de mise en œuvre : Direction Nationale du Développement Social et ses services déconcentrés.
Partenaires de mise en œuvre	• Ministère en charge de la Sécurité et de la Protection Civile ; • Ministère en charge de l'Economie et des Finances ; • Ministère en charge de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; • Ministère en charge des Mines, de l'Energie et de l'Eau ; • Ministère en charge de la Réconciliation Nationale, de la Paix et de la Cohésion Sociale ; • Ministère en charge de la Promotion de la Famille ; • Ministère en charge de la Jeunesse, des Sports et de la Construction Citoyenne ; • Ministère en charge de la Justice et des Droits de l'Homme ; • Ministère en charge de l'Education Nationale ; • Ministère en charge de la Défense et des Anciens Combattants ; • Ministère en charge de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ; • Ministère en charge de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable ; • Collectivités Territoriales ; • Système des Nations Unies ; • Acteurs Humanitaires/ONG ; • Organisations de la Société Civile.
Objectif Stratégique du plan	Permettre à au moins 80% des personnes déplacées internes, retournées, rapatriées, familles hôtes et autres groupes vulnérables des zones affectées par la crise d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité d'ici décembre 2026.
Objectifs opérationnels	• Réaliser/Réhabiliter les infrastructures sociales de base (Santé, Education, Hydraulique Abris) dans les zones de retour ; • Créer des perspectives économiques et d'emplois dans les régions de déplacement pour prévenir les déplacements et faciliter les retours ; • Aménager des sites de transit « **village espoir** » dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et le District de Bamako ; • Poursuivre l'assistance humanitaire.
Durée de la mise en œuvre	2025-2029
Bénéficiaires de l'action	Personnes déplacées internes, retournées, rapatriées, familles hôtes et autres groupes vulnérables des zones de retour.

Contents

Contents iii
SIGLES ET ABREVIATIONS iv
I. RESUME DU PLAN 1
II. JUSTIFICATION ET CONTEXTE 1
III. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN 2
IV. DESCRIPTION DETAILLEE 2
4.1 OBJECTIFS 2
4.1.1 L'objectif stratégique du plan : 3
4.1.2 Les Objectifs opérationnels du plan : 3
4.1.3 Groupes cibles et bénéficiaires finaux 3
4.2 RESULTATS ESCOMPTES 3
V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE 3
VI. ROLES DES ACTEURS 4
6.1 LE MINISTERE EN CHARDE DE L'ACTION HUMANITAIRE 4
6.2 LA DIRECTION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL 5
6.3 LES DIRECTIONS REGIONALES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE 5
6.4 LES SERVICES TECHNIQUES SECTORIELS 5
6.5 LES COLLECTIVITES TERRITORIALES 6
6.6 LES BENEFICIAIRES 6
Les bénéficiaires joueront un rôle clé dans la mise en œuvre de ce programme à travers : 6
- l'identification des besoins des communautés ; 6
- la participation active dans la gestion des biens communautaires ; 6
- la gestion des plaintes ; 6
- l'organisation et le suivi/évaluation du programme. 6

VII. SUIVI ET EVALUATION DU PLAN 7
VIII. REHABILITATION DES ZONES PRIORITAIRES 9
8.1 REALISATION/Réhabilitation d'infrastructures sociales de base (Santé, Education, Hydraulique, Abris) dans les zones de retour 9
8.1.1 Infrastructures scolaires 9
8.1.2 Infrastructures de Santé 9
8.1.3 Infrastructures Hydrauliques (Réseau d'adduction d'eau, forage, puits) 10
8.1.4 Actions de relèvement et d'autonomisation (AGR) 11
8.1.5 Assistance alimentaire et non alimentaire 12
8.1.6 Aménagement de sites de transit « village espoir » 12
8.2 COUT DU PLAN 13
IX. PLAN DE FINANCEMENT 14

SIGLES ET ABREVIATIONS

- CREDD : Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable ;
- CLOCSAD : Comité Local d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement ;
- CROCSAD : Comité Régional d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement ;
- CT : Collectivités Territoriales ;
- DNDS : Direction Nationale du Développement Social ;
- DRDSES : Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- ECHO : Office humanitaire de la Communauté européenne ;
- FAO : Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture ;
- HCR : Haut-Commissariat pour les Réfugiés ;
- MSDS : Ministère de la santé et du Développement Social ;
- MSPC : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile ;
- MEF : Ministère de l'Economie et des Finances ;
- MDR : Ministère du Développement Rural ;
- MATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation ;
- MMEE : Ministère des Mines de l'Energie et de l'Eau ;
- MRPCS : Ministère de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Sociale ;
- MPFEF : Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- MEN : Ministère de l'Education Nationale ;
- MDAC : Ministère de la Défense et des Anciens Combattant ;
- MENEFP : Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- NRC : Norvegean Réfugie Council (Aide de l'Eglise Norvégienne) ;
- ONG : Organisations non gouvernementales ;
- OCHA : Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires des Nations Unies) ;
- OIM : Organisation Internationale pour les Migrations ;
- PAM : Programme Alimentaire Mondial ;
- PDSEC : Programme de Développement Economique, Social et Culturel ;
- PDIs : Personnes Déplacées Internes ;
- PRODEC : Programme Décennal de Développement de l'Education et de la Culture
- PRODESS : Programme Décennal de Développement Socio Sanitaire ;
- PTFs ; Partenaires Techniques et Financiers ;
- SLDSES : Service Local du Développement Social et de l'Economie Solidaire ;
- SNU : Système des Nations Unies ;
- UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

I. RESUME DU PLAN

Le Plan se focalise sur les populations affectées par les déplacements forcés au Mali
Il cible les activités de préparation aux solutions durables qui permettront aux populations déplacées de retourner et de réintégrer leurs milieux d'origine.
Il vise non seulement à renforcer la réponse holistique du Gouvernement du Mali envers les populations affectées par la crise, mais aussi à mettre en œuvre une approche progressive de solutions durables.

Ce Plan s'articule autour de trois stratégies d'intervention : (i) accueil et installation des populations déplacées, (ii) coexistence pacifique et (iii) protection et rapatriement/retour volontaire.

1. **Accueil et installation des populations déplacées** (*Résilience et autosuffisance*) : réduire le niveau de dépendance des populations affectées vis-à-vis de l'assistance humanitaire et ainsi mieux les préparer dans leur réintégration. Il s'agit d'assurer la continuité des efforts de résilience dans les zones de retour en tenant compte des programmes menés dans les régions afin que les populations déplacées puissent conserver et exploiter leurs acquis et leurs compétences une fois de retour.

2. **Coexistence pacifique et protection** (*Renforcement du climat de coexistence pacifique*) **:** intervenir au sein de la population hôte/locale pour maintenir les liens intercommunautaires et réduire l'impact de la présence des populations affectées par la crise malienne sur les ressources locales disponibles, en renforçant ou en s'appuyant sur les services et les infrastructures déjà existants dans les zones d'intervention. Ceci permettra de prévenir de nouveaux déplacements.

3. **Rapatriement/retour volontaire** (*Assistance*) **:** faciliter le retour volontaire par un accompagnement et une assistance de tout réfugié et déplacé qui retourne dans les meilleures conditions de sécurité et de dignité. L'accompagnement et la prise en charge des retournés et des rapatriés dans les zones de retour permettront de prendre en compte les efforts de résilience entamés dans les localités d'accueil et d'asile afin de pérenniser le rapatriement.

Les trois stratégies mises en œuvre de manière cohérente et ciblée dans les zones d'intervention se renforcent mutuellement et se traduisent dans six domaines d'intervention comme suit infrastructures scolaires, infrastructures de santé, infrastructures hydrauliques, action de relèvement et autonomisation, assistance alimentaire et non alimentaire et aménagement de sites/abris.

II. JUSTIFICATION ET CONTEXTE

Depuis une décennie, la crise multidimensionnelle au Mali n'a toujours pas trouvé de dénouement définitif, et ce malgré l'Accord pour la Paix et la Réconciliation au Mali issu du processus d'Alger signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015. La situation du pays reste instable, marquée par des épisodes réguliers de violences dans plusieurs régions, victime de la multiplication des incidents dus aux engins explosifs improvisés (EEI) et l'augmentation des attaques visant les forces de défense et de sécurité et forces étrangères ainsi que la population civile.

Au 30 septembre 2024, selon le rapport de la matrice de suivi des déplacements (DTM), dans un contexte de déplacement mixte, les populations cibles sont estimées comme suit : déplacées internes (**378 363** personnes), retournées (**854 956** personnes), réfugiées (**307 474** personnes) et rapatriées (**88 156** personnes).

Ces différentes cibles cohabitent avec des populations hôtes qui subissent également les effets de la crise.

La situation sécuritaire et intercommunautaire reste instable dans le Centre et le Nord du pays, entraînant de nouveaux déplacements forcés. Le caractère ponctuel de ces déplacements exige une flexibilité des services disponibles dans les sites et autres zones d'accueil des déplacés, notamment au niveau des services d'enregistrement pour les Personnes Déplacées Internes, les personnes retournées et les rapatriées.

La majorité des personnes déplacées internes et des rapatriées sont dans les Régions du Centre et du Nord en particulier à Mopti, Gao, Ménaka, Tombouctou, Kidal mais aussi au Sud à Koulikoro, Ségou et dans le District de Bamako. Ces populations, comme toutes les autres populations affectées par la crise malienne (PDI retournées, communautés locales), sont confrontées aux difficultés pour subvenir à leurs besoins de manière autonome et à avoir un accès suffisant aux services sociaux de base.

Par ailleurs, l'accès restreint à l'eau potable et à la nourriture dans certaines zones de retour, le prix élevé des biens de première nécessité, ainsi que l'accès limité aux services administratifs et sociaux de base, engendrent des retours timides des personnes.

Les tensions intercommunautaires requièrent une action de pacification à long-terme pour garantir, la cohésion sociale et la stabilité durable dans les Régions concernées.

L'élaboration de ce Plan s'est inspirée de la Politique Nationale d'Action Humanitaire et de son Plan d'Actions 2018-2022, la Stratégie Nationale de Stabilisation des Régions du Centre et son Plan d'Actions 2022-2024, la Stratégie Nationale de Gestion des Risques et Catastrophes, le Plan National de Réponses 2022, le PRODESS IV, le PRODEC et le CREDD, le Plan d'Actions de mise en œuvre des Conclusions de Bamako relatif au déplacement forcé dans le Sahel.

III. METHODOLOGIE D'ELABORATION DU PLAN

Le présent plan est le fruit d'un processus participatif, qui a réuni les services déconcentrés des départements sectoriels, les partenaires techniques et financiers du niveau régional et local, les Collectivités territoriales, les Organisations Nationales et Internationales, les Communautés hôtes et les représentants des groupes cibles, sous le leadership des autorités (Gouverneurs de région, Préfets) avec une forte implication des leaders communautaires.

Le choix des zones d'intervention ainsi que celui des activités sont issus de l'analyse du contexte socioéconomique dans les zones de retour, de la cartographie des services sociaux de base et de l'évaluation des besoins. Les actions retenues sont extraites des plans et programmes initiaux des départements sectoriels en mettant un accent particulier sur les zones de retour des personnes, les engagements de l'Etat et des partenaires. Les zones d'intervention peuvent évoluer en fonction du contexte sécuritaire.

IV. DESCRIPTION DETAILLEE

4.1 OBJECTIFS

4.1.1 L'objectif stratégique du plan :

« Permettre à au moins 80% des personnes déplacées internes, retournées, rapatriées et autres groupes vulnérables des zones affectées par la crise d'avoir accès à des services sociaux de base de qualité d'ici décembre 2029 ».

4.1.2 Les Objectifs opérationnels du plan :

- réhabiliter/réaliser, équiper et rendre fonctionnel les infrastructures sociales de base (Santé, Education, Hydraulique, Abris) dans les zones de retour ;
- créer des perspectives économiques et de relèvement dans les zones de départ pour faciliter les retours et prévenir les déplacements (promotion de la culture de la paix) ;
- réaliser des sites de transit « **village espoir** » dans les Régions de Ségou, Mopti, Tombouctou, Ménaka et le District de Bamako ;
- réaliser des activités de protection tenant compte du Genre (les femmes et les jeunes) ;
- poursuivre l'assistance humanitaire.

4.1.3 Groupes cibles et bénéficiaires finaux

Basée sur une approche visant à renforcer la protection des populations affectées les plus vulnérables, l'action cible un nombre de bénéficiaires directs total estimé à environ **1.221.061** personnes sur toute la durée de l'action et inclut les catégories de population suivantes :

- Personnes Déplacées Internes (PDI) ;
- Personnes Rapatriées ;
- Personnes Déplacées Internes Retournées ;
- Personnes réfugiées ;
- Communautés hôtes/locales vulnérables dans les zones d'accueil, de départ, affectées par la présence des déplacées internes, rapatriées et retournées.

4.2 RESULTATS ESCOMPTES

- les conditions d'accès aux services sociaux de base sont améliorées ;
- la résilience et l'autosuffisance sont renforcées et des opportunités de relèvement économique sont créées ;
- la coexistence pacifique entre populations déplacées et communautés hôtes/locales est maintenue et un environnement de protection harmonieux est renforcé ;
- les retours volontaires des personnes déplacées internes sont facilités en toute dignité et sécurité.

V. STRATEGIE DE MISE EN ŒUVRE

Le présent plan vise la réalisation et la mise à disposition d'infrastructures socio-économiques de base aux populations déplacées retournées et aux populations hôtes vulnérables dans les zones d'accueil et de départ. Ces équipements socio-collectifs seront réalisés dans le cadre de la collaboration, d'une part entre les services techniques sectoriels de l'Etat et, d'autre part entre ces services techniques, les collectivités décentralisées, les bénéficiaires et les partenaires techniques et financiers.

Les services techniques assureront la maîtrise d'ouvrage pour les équipements et infrastructures à réaliser sur des sites dont les bénéficiaires directs seront les personnes déplacées, les rapatriés et les

populations hôtes dans les zones d'accueil et de départ. Les équipements et infrastructures seront livrés aux collectivités décentralisées par les entreprises.
Les stratégies d'intervention favoriseront l'accueil, l'installation des populations déplacées, la coexistence pacifique, la protection et le rapatriement/retour volontaire.

Elles seront déclinées en cinq domaines d'intervention prioritaires en matière d'éducation, de santé, d'hydraulique, d'autonomisation et relèvement, d'assistance alimentaire/non alimentaire et d'abris.

La coordination de la mise en œuvre du plan est sous la responsabilité du Ministère de la Sante et du Développement Social.

Les départements sectoriels participent à la mobilisation des ressources pour le financement du plan, exécutent les actions de leurs domaines en collaboration avec leurs partenaires.

En lien avec les objectifs et les résultats décrits plus haut, le suivi opérationnel sera assuré par la DNDS, DNPSES et ses services déconcentrés en partenariat avec les structures déconcentrées des départements sectoriels et les partenaires de mise en œuvre.

La stratégie de partenariat de mise en œuvre se base ainsi sur les spécialités programmatiques des partenaires techniques. Pour chaque secteur d'intervention, la DNDS et la DNPSES collaboreront avec des structures ayant une expertise avérée dans le domaine, une présence et une connaissance du contexte géographique ciblé.

Une bonne proportion du plan comporte une dimension intersectorielle, permettant une réponse holistique aux besoins variés des groupes et sous-groupes prioritaires de populations dans les différentes zones. Les différentes interventions seront intégrées à d'autres activités sectorielles, tout en respectant les thématiques transversales telles que la protection, la redevabilité, le genre, l'âge, le handicap et le nexus.

Les partenaires humanitaires articulent leurs interventions autour des quatre principes fondamentaux humanitaires qui sont : humanité, neutralité, impartialité et indépendance.
Il s'agira dans ce cadre :

- d'une coordination renforcée, opérationnelle et redevable afin d'augmenter l'impact et l'efficacité des interventions des acteurs humanitaires à travers la fourniture d'une assistance humanitaire efficace ;
- du plaidoyer et de la gestion de l'information pour une meilleure planification et orientation de la réponse humanitaire en conformité avec les principes humanitaires et les orientations des politiques publiques ;
- de la coordination au niveau régional en renforçant la complémentarité avec les mécanismes nationaux de coordination.

Les organes de programmation et de suivi tels que CROCSAD, PDSEC, CLOCSAD, COCSAD Comités de Crises, Comités de veille, seront des espaces d'échange, de partage et d'intégration pour une plus grande efficacité et efficience dans l'utilisation des ressources et l'équité dans la dispensation des interventions.

VI. ROLES DES ACTEURS

Pour la mise en œuvre du projet, les rôles et responsabilités des acteurs institutionnels se présentent comme suit :

6.1 LE MINISTERE DE LA SANTE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

Il est responsable de la mise en œuvre du projet.
La coordination technique est assurée par le Secrétariat Général.

6.2 LA DIRECTION NATIONALE DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIRECTION NATIONALE DE LA PROTECTION SOCIALE ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE

La DNDS et la DNPSES sont chargée du pilotage opérationnel du projet sur le plan national sous la responsabilité du Ministre de la Santé et du Développement Sociale collaboration avec les autres services techniques sectoriels de l'Etat, la DNDS et la DNPSES accompliront toutes les tâches administratives et techniques de coordination des activités. A ce titre elle sera chargée de :

- la constitution de la liste des sites et des réalisations à faire suivant un planning défini ;
- la centralisation des dossiers et la soumission au cabinet du ministre pour approbation ;
- l'expression des besoins de réalisation des travaux auprès de la DFM ;
- la participation à la sélection des entreprises ;
- l'organisation des missions conjointes de suivi ;
- l'organisation des réunions de coordination au niveau central avec les services techniques, les partenaires, les représentants des collectivités territoriales et des bénéficiaires ;
- la production des rapports périodiques ;
- l'organisation des évaluations.

6.3 LES DIRECTIONS REGIONALES DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE

Sous la responsabilité de la DNDS et la DNPSES, les DRDSES et leurs démembrements locaux seront chargés de :

- la vérification physique des sites et des réalisations en collaboration avec les services techniques sectoriels, les collectivités territoriales et les représentants des bénéficiaires ;
- l'élaboration de la liste des travaux et son acheminement à la DNDS et la DNPSES ;
- l'appui à la préparation technique des dossiers des travaux ;
- la réalisation des missions de suivi sur le terrain ;
- l'appui à la réception technique des livrables ;
- l'organisation des réunions de coordination.

6.4 LES SERVICES TECHNIQUES SECTORIELS

Ils sont responsables techniques des réalisations dans leurs secteurs respectifs. A ce titre ils sont chargés de :

- la participation à l'élaboration de la liste des travaux à réaliser chacun dans son secteur ;
- la réalisation des études de faisabilité des travaux ;
- la conception technique des dossiers ;
- la participation à la conception des dossiers d'appel d'offres ;
- la réalisation et le suivi des travaux ;
- la participation aux missions conjointes de suivi ;
- la participation aux missions d'évaluation.

6.5 LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Elles sont les maîtres d'ouvrage des équipements et infrastructures qui sont réalisés dans leurs circonscriptions respectives. A ce titre elles sont chargées de :

- la validation des sites et des travaux à réaliser ;
- la participation à la sélection des entreprises ;
- le suivi des travaux ;
- la participation à la réception des travaux ;
- l'enregistrement des plaintes et la gestion des conflits.

6.6 LES BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires joueront un rôle clé dans la mise en œuvre de ce programme à travers :

- l'identification des besoins des communautés ;
- la participation active dans la gestion des biens communautaires ;
- la gestion des plaintes ;
- l'organisation et le suivi/évaluation du programme.

VII. SUIVI ET EVALUATION DU PLAN

La coordination des activités de suivi et d'évaluation sera assurée par la DNDS. Les DRDSES et les services techniques sectoriels déconcentrés seront responsables du suivi rapproché des activités sur le terrain. En fonction des résultats attendus, les rendements seront mesurés comme indiqué dans le tableau ci-après :

Résultats	Indicateurs	Cible	Source de vérification	Fréquence	Responsable	Structures impliquées
Des infrastructures scolaires sont réhabilitées/crées et rendues fonctionnelles.	Proportion de classes réhabilitées/crées et rendues fonctionnelles Nombre de bénéficiaires	Salles de classes : 244 Bénéficiaires : 781.480	Rapports de suivi Rapports de réception	Mois, trimestre	Ministère en charge de l'éducation nationale	UNICEF, ONG et autres PTFs, CT, OIM, Qatar Charity
Des infrastructures de santé sont réhabilitées/crées et rendre fonctionnelle	Pourcentage d'infrastructures de santé réhabilitées/crées et rendues fonctionnelles Nombre de bénéficiaires	Infrastructures de santé : 84 Bénéficiaires : 1.221.063	Rapports de suivi Rapports de réception	Mois, trimestre	Ministère en charge de la Santé et du Développement Social	USAID, UNICEF, OMS, UNFPA, CICR, Coopération Canadienne, CIAUD, CT, OIM, Qatar Charity
Des points d'eau sont créés/réhabilités	Proportion de point d'eau créés Nombre de bénéficiaires	Points d'eau : 778 Bénéficiaires : 1.221.063	Rapports de suivi Rapports de réception	Mois, trimestre	Ministère en charge de l'hydraulique	UNICEF, HCR, Cluster WASH, CT, OIM
Réalisation Réhabilitation des infrastructures liées à l'élevage	[redacted]				MEP	MSDS, FAO, PAM
Réhabiliter les infrastructures hydro-agricoles dégradées					MA	MSDS, MEF, FAO, FIDA
Des AGR sur les secteurs porteurs sont financés	Taux d'AGR financés Nombre total de bénéficiaires Nombre total de bénéficiaires formés dans les secteurs porteurs	AGR :16.606 Bénéficiaires : 415.161	Rapports de suivi	Mois, Trimestre An	Ministère de la Santé et du développement Social	MEF, MPFEF, MEFP, HCR, OIM, ONU Femmes, CICR, NRC, ONG, autres PTFs, CT Qatar Charity,

Résultats	Indicateurs	Cible	Source de vérification	Fréquence	Responsable	Structures impliquées
	Pourcentage de femmes bénéficiaires Pourcentage de personnes handicapées bénéficiaires Nombre d'auto -emploi créés					BAD, BIT, PNUD, MENEFP
Réalisation d'activités HIMO					MSDS	MENEFP, MJSCC; MEF , FAO,PNUD, PAM, OI, ON
Des vivres et non vivres sont distribués	Quantité de céréales Quantité de lait Quantité d'huile Quantité d'aliments bétail Quantité de kits ménage Nombre de bénéficiaires	Céréales : 109.896 tonnes Lait : 203.511 tonnes Huile : 203.511 tonnes Aliment bétail : 71.232 tonnes ; Kits ménages : 203.519 Bénéficiaires : 1.221.063	Rapports de suivi Rapport de distribution	Mois, Trimestre	MSDS	CSA, PAM, FAO, UNICEF, CICR, CIAUD, NRC, OIM, Qatar Charity, ONG et autres PTFs, MEP
Restauration des terres dégradées au profit des sites des PDIs, réfugiés et des retournés					MEADD	MEP, MA MSDS, MUHDATP
Des sites de transit « village espoir » sont construits	Nombre de site créés Nombre de bénéficiaires	Site : 4 Bénéficiaires : 1.221063	Rapports de suivi Rapports de réception	Trimestre An ;	MSDS	MATD, MEF, HCR, OIM, CT MUHDATP

NB : Le rythme du suivi est mensuel pour le niveau régional et il est effectué au moins une fois par trimestre par le niveau national. Un an après la mise en œuvre, la DNDS et la DNPSES conduiront à une évaluation pour mesurer le niveau de réalisations des activités.

VIII. REHABILITATION DES ZONES PRIORITAIRES

8.1 REALISATION/Réhabilitation d'infrastructures sociales de base (Santé, Education, Hydraulique, Abris) dans les zones de retour

8.1.1 Infrastructures scolaires

Région	Population Cible	Quantité/nombre	Coût (000)
Kayes	2 459	0	-
Koulikoro	5 034	6	90 000
Ségou	46 554	23	345 000
Mopti	159 352	119	1 785 000
Tombouctou/Taoudéni	291 746	8	120 000
Gao	194 956	47	705 000
Kidal	3 932	26	390 000
Ménaka	74 409	15	225 000
District de Bamako	3 041	0	-
Total	**781 480**	**244**	**3 660 000**

*** La population cible est constituée de 64% d'enfants de 4 à 11ans parmi les personnes déplacées internes, rapatriées (réfugiées de retour), PDIs retournées et la population hôte vulnérable.*

Du début de la crise à nos jours, des milliers d'écoles sont restées fermées, entraînant une dégradation des infrastructures scolaires. Le présent plan envisage la construction / réhabilitation de 244 écoles (écoles et médersas) dans les zones ciblées.

8.1.2 Infrastructures de Santé

Région	Population cible	Quantité/nombre	Coût (000)
Kayes	3 842	0	0
Koulikoro	7 865	0	0

Région	Population cible	Quantité/nombre	Coût (000)
Ségou	72 741	7	175 000
Mopti	248 988	25	625 000
Tombouctou/Taoudéni	455 853	14	350 000
Gao	304 619	30	750 000
Kidal	6 143	4	100 000
Ménaka	116 264	4	100 000
District de Bamako	4 751	0	0
Total	**1 221 063**	**84**	**2 100 000**

*** La population cible est constituée de personnes déplacées internes, rapatriés (réfugié de retour), PDIs retournées et la population hôte vulnérable.*

Dans le cadre de la réhabilitation des zones de retour des personnes déplacées internes et des réfugiés, 84 infrastructures sanitaires seront réhabilitées afin de rapprocher les services de santé des populations. De plus, pour faciliter l'accès aux soins de santé aux personnes les plus vulnérables, le Gouvernement a mis en place le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) dont les victimes des catastrophes et les personnes déplacées internes constituent des bénéficiaires.

8.1.3 Infrastructures Hydrauliques (Réseau d'adduction d'eau, forage, puits)

Région	Population Cible	Quantité/nombre	Coût (000)
Kayes	**3 842**	2	50 000
Koulikoro	**7 865**	31	775 000
Ségou	**72 741**	23	575 000
Mopti	**248 988**	466	11 650 000
Tombouctou/Taoudéni	**455 853**	115	2 875 000
Gao	**304 619**	49	1 225 000
Kidal	**6 143**	76	1 900 000
Ménaka	**116 264**	14	350 000
District de Bamako	**4 751**	2	50 000
Total	**1 221 063**	**778**	**19 450 000**

*** La population cible est constituée de personnes déplacées internes, rapatriées (réfugiées de retour), retournées et la population hôte vulnérable*

Face à la dégradation des infrastructures hydrauliques et l'absence totale de points d'eau dans certaines localités, il s'agira de réhabiliter les anciens points d'eau et de créer de nouveaux dans certaines localités afin de faciliter la sédentarisation des populations retournées. A cet effet, 778 points d'eau seront réalisés et/ou réhabilités dans les zones d'intervention.

8.1.4 Actions de relèvement et d'autonomisation (AGR)

Région	Population Cible	Nombre d'AGR	Coût (000)
Kayes	1 306	52	20 901
Koulikoro	2 674	107	42 786
Ségou	24 732	989	395 712
Mopti	84 656	3386	1 354 495
Tombouctou/Taoudénit	154 990	6200	2 479 841
Gao	103 570	4143	1 657 128
Kidal	2 089	84	33 418
Ménaka	39 530	1581	632 477
District de Bamako	1 615	65	25 846
Total	**415 161**	**16 606**	**6 642 604**

***La population cible est constituée de 34% des personnes déplacées internes, rapatriées (réfugiées de retour), retournées et la population hôte vulnérable*

Dans le cadre de la résilience communautaire et du relèvement socioéconomique, des activités génératrices de revenus seront soutenues afin de renforcer l'autonomisation des bénéficiaires et de booster l'économie locale.
Pour les activités de relèvement économique, il s'agira de :

- mener des activités de sensibilisation auprès des personnes déplacées et de la population d'accueil ;
- identifier les bénéficiaires et leurs besoins ;
- identifier les cibles d'AGR, individuel ou collectif (famille, groupement de femme, de jeune garçon et/ou fille etc. ?) ;
- la prise en charge psycho-sociale des couches vulnérables ;
- créer les conditions sécuritaires.

8.1.5 Assistance alimentaire et non alimentaire

Région	Population Ciblée	Céréales (Mil, Riz, Sorgho, Haricot…)		Lait		Huile		Aliment bétail		Kit Ménage	
		Quantité (tonne)	Coût (000)	Quantité (tonne)	Coût (000)	Quantité (litre)	Coût (000)	Quantité (tonne)	Coût (000)	Quantité	Coût (000)
Kayes	**3 842**	346	172 890	640	1 921	640	961	224	28 015	640	16 009
Koulikoro	**7 865**	708	353 925	1 311	3 933	1 311	1 967	459	57 349	1 311	32 771
Ségou	**72 741**	6 547	3 273 345	12 124	36 371	12 124	18 186	4 243	530 404	12 124	303 088
Mopti	**248 988**	22 409	11 204 460	41 498	124 494	41 498	62 247	14 524	1 815 538	41 498	1 037 450
Tombouctou/Taoudéni	**455 853**	41 027	20 513 385	75 976	227 927	75 976	113 964	26 591	3 323 929	75 976	1 899 388
Gao	**304 619**	27 416	13 707 855	50 770	152 301	50 770	76 155	17 769	2 221 181	50 770	1 269 246
Kidal	**6 143**	553	276 435	1 024	3 072	1 024	1 536	358	44 798	1 024	25 596
Ménaka	**116 264**	10 464	5 231 880	19 377	58 132	19 377	29 066	6 782	847 759	19 377	484 434
District de Bamako	**4 751**	428	213 795	792	2 376	792	1 188	280	35 000	800	20 000
Total	**1 221 063**	109 896	**54 947 970**	**203 511**	**610 527**	**203 511**	**305 270**	**71 232**	**8 903 973**	**203 519**	**5 087 982**

*** La population cible est constituée de personnes déplacées internes, rapatriées (réfugiées de retour), retournées et la population hôte vulnérable. Les ménages d'éleveurs (35%) bénéficieront d'appuis en aliment bétail.*

L'assistance alimentaire d'urgence consistera à apporter un appui aux ménages déplacés, retournés, rapatriés et aux populations hôtes vulnérables pendant la durée du plan.

8.1.6 Aménagement de sites de transit « village espoir intégré »

Région	Quantité/nombre	Coût (000)
Ségou	1	**1 637 892**
Mopti	1	**1 637 892**
Tombouctou/Taoudéni	1	**1 637 892**
Bamako	**1**	**1 637 892**
Total	4	**6 551 568**

Dans le cadre de la prévention de la gestion des catastrophes, entraînant des déplacements forcés de populations, le Gouvernement envisage la réalisation des infrastructures de transit (**village espoir intégré**) dans certaines régions du Centre et du Nord. Cette initiative consiste à la construction de maisons d'accueil à moindre coûts, de structures à base communautaire (écoles, centre de santé, hydraulique équipements marchands, espaces culturels etc.) de latrines, d'espaces socioéconomiques pour l'autonomisation, la promotion socioéconomique des jeunes et des femmes sans oublier les tout-petits.

8.2 COUT DU PLAN

Activités	Montant (milliers de Francs CFA)	%	Responsable
Coût direct			
Infrastructures scolaires	**3 660 000**	3,36%	Ministère en charge de l'éducation
Infrastructures de Santé	**2 100 000**	1,93%	Ministère en charge de la santé et du développement social
Infrastructures Hydrauliques (Réseau d'adduction d'eau, forage, puits) Energétique	**19 450 000**	17,88%	Ministère en charge de l'hydraulique
Actions de relèvement et d'autonomisation (AGR)	**6 642 604**	6,11%	Ministère en charge de l'action Humanitaire
Assistance alimentaire et non alimentaire	**69 855 722**	64,20%	Ministère en charge de l'action Humanitaire
Aménagement de 4 sites de transit « village espoir intégré»	**6 551 568**	6,02%	Ministère en charge de l'action Humanitaire
Total Coût direct	**108 259 894**	**99,50%**	
Coût Indirect		0,00%	
Communication visibilité	216 519	0,2%	
Suivi évaluation	324 780	0,3%	
Total coût indirect	**541 299**	**0,5%**	
Total Général	**108 801 193**	**100,00%**	

Le présent plan est estimé à un coût total de : Cent Huit Milliards, Huit Cent Un Millions Cent Quatre Vingt Treize Mille (108 801 193 000) Francs CFA.

IX. PLAN DE FINANCEMENT

DESIGNATION	BUDGET				REPARTITION DES COUTS		
	Unité	Nbre U	Coût U (000)	Coût total (000)	ETAT (000)	PTF (000)	Observations
Infrastructures scolaires	Nombre	244	15 000	3 660 000			
Infrastructures de Santé	Nombre	84	25 000	2 100 000			
Infrastructures hydrauliques	Nombre	778	25 000	19 450 000			
Financement d'AGR	Nombre	16 606	400	6 642 604			
Assistance alimentaire et non alimentaire							
Distribution de céréales	Tonne	109 896	500	54 947 970			
Distribution de lait	Tonne	203511	3000	610 527			
Distribution d'huile	Tonne	203 511	1 500	305 270			
Distribution d'aliment bétail	Tonne	71 232	125	8 903 973			
Distribution de kit ménage	Nombre	203 519	25	5 087 982			
Aménagement de 4 sites de transit « village espoir »	Nombre	4	1 637 892	6 551 568	3 275 784		
Sous total				**108 259 894**			
Frais suivi évaluation et visibilité (0,5%)				541 299			
TOTAL				**108 801 193**			